



The original

FORMULAIRE DE DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

À renvoyer minimum 15 jours calendriers avant l'occupation !!

Demandeurs

NOM : PRÉNOM (*si pers. physique*) :

ADRESSE/SIEGE SOCIAL : N° :

Code Postal : Commune :

Tél/Gsm : Mail :

Numéro National : _ _ _ _ _ - _ _ _ _ _ Numéro BCE : _ _ _ _ . _ _ _ . _ _ _ _

Date : Signature :

Nature de la demande

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Cérémonie religieuse | <input type="checkbox"/> Échafaudage |
| <input type="checkbox"/> Chantier | <input type="checkbox"/> Livraison |
| <input type="checkbox"/> Conteneur | <input type="checkbox"/> Autre (<i>préciser</i>) |
| <input type="checkbox"/> Déménagement | |

Signalisation à mettre en place par la commune* OUI NON
(stationnement interdit/réservé, déviation, etc.)

Adresse concernée par la demande

Identique à l'adresse du demandeur OUI NON

RUE : à hauteur du/des numéro(s) :

DU : AU :

Merci de compléter la demande par un schéma d'implantation et/ou des photos suffisamment représentatives

Coordonnées du responsable de chantier / société de livraison / société de déménagement

NOM : PRÉNOM (*si pers. physique*) :

ADRESSE/SIEGE SOCIAL : N° :

Code Postal : Commune :

Tél/Gsm : Mail :

Date : Signature :



The original

Redevance sur l'occupation du domaine public :

Il est établi au profit de la commune une redevance communale sur l'occupation de la voie publique lors de déménagements, livraisons, travaux de construction, démolition, reconstruction, aménagement ou transformation d'un bien immobilier.

Cette redevance se compose :

A) D'une partie fixe pour la rédaction du document de :

- 15 € pour autorisation d'occupation du domaine public ;
- 30 € pour un arrêté de police (fermeture d'une voirie par exemple) ;
- 30 € pour la prolongation d'une autorisation ou d'un arrêté de police.

B) D'une partie variable pour la mise à disposition de signalisation par la commune fixée à 2,50 € par élément de signalisation (panneau, barrière, etc.) par jour d'occupation. La signalisation nécessaire est fixée par ces même services sur base de la demande.

C) D'une part variable fixée à 0,25 € / m² occupé (tout mètre entamé est considéré comme entier) / jour d'occupation à partir du 15^{ème} jour d'occupation pour tout ce qui est dépôt sur le domaine public, les véhicules, les remorques, les grues, les nacelles, les élévateurs, les échafaudages, les palissades, les cloisons, etc.

La partie A et B sont **à verser avant l'occupation** :

- au guichet des finances (Hôtel de Ville) ou ;
- sur le compte BE02 0910 0044 7340 de la Commune de Spa (avec la communication « Numéro d'autorisation/nature »).

